



ÉTUDIANT(E) - INSPECTION

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

NATURE DE L'EMPLOI

Sous la supervision du directeur de l'aménagement du territoire et du développement économique, l'étudiant accompagne et aide les techniciens en urbanisme et environnement dans les tâches relatives à l'inspection des bâtiments municipaux durant la période estivale :

1. Selon les besoins des techniciens en urbanisme et environnement, effectue des inspections conformément aux règlements municipaux ayant trait au contrôle de la construction, aux nuisances, à l'urbanisme et à l'environnement, notamment à la gestion des matières résiduelles, et remet à son équipe des rapports de ces inspections;
2. Inspecte les locaux lors des demandes de permis ou de certificats et vérifie s'ils sont conformes à la demande et à la réglementation, puis valide les informations auprès des techniciens en urbanisme et environnement.
3. Prépare des dossiers, prend des photos et mesures si nécessaire, pour les techniciens en urbanisme et environnement, dans le but d'émettre des avis verbaux et écrits aux contrevenants.

EXIGENCES DU POSTE

- Avoir complété un diplôme d'études secondaires et être étudiant à temps plein dans un domaine d'études relié à l'inspection de bâtiment. De plus, l'inscription à temps plein dans un établissement scolaire à la prochaine session d'automne est obligatoire;
- Posséder un permis de conduire valide;
- Bonne maîtrise du français écrit et parlé;
- Habiléités sociales;
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Faire preuve de jugement, de tact et de courtoisie;
- Bon esprit d'équipe, créativité et dynamisme.

Veuillez noter qu'aucune expérience de travail dans le domaine n'est requise pour ce poste. L'étudiant sélectionné sera supervisé par l'équipe de travail et aura une formation à l'interne lors de son arrivée.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire de travail : 35 heures par semaine, du lundi au jeudi de 7 h 30 à 17 h

Taux horaire : 31,32 \$ / l'heure

Lieu de travail : Hôtel de ville (situé au 11 370 rue Notre-Dame, Montréal-Est)

Durée de l'emploi : Maximum de 16 semaines, (dates de début et de fin de mandat flexibles entre le 4 mai et le 4 septembre 2026 selon les disponibilités du stagiaire. Cependant, le mandat doit être en continu.)

L'entrée en poste ainsi que la terminaison d'emploi peuvent être modifiées en fonction de l'horaire scolaire de l'étudiant. Par la suite, l'étudiant embauché devra s'engager à être disponible durant le mandat complet.

Ce milieu de travail et ses défis t'interpellent? N'hésite pas à poser ta candidature dès maintenant!

Voici le lien pour postuler : atlas.workland.com/careers/montreal-est

Date limite pour déposer sa candidature : Le 12 mars 2026, 16 h.

Merci de joindre les documents suivants à la présente demande : curriculum vitae, l'horaire scolaire de la session d'hiver 2026, une preuve d'inscription à temps plein à un établissement scolaire à la session d'automne 2026 ainsi que le dernier relevé de notes.

À PROPOS DE MONTRÉAL-EST

Fondée en 1910, avec une population de plus de 5 000 citoyens pour une superficie de 12,5 km², la Ville de Montréal-Est s'est significativement développée au cours des dernières années. À la recherche active de nouveaux investisseurs, Montréal-Est poursuit sa mission d'offrir une excellente qualité de vie à ses citoyennes et citoyens en mettant ces derniers au centre de ses priorités et de ses actions. Ses nombreux projets de développement économique et résidentiel ainsi que ses démarches de revitalisation en font une Ville dynamique.

Merci de l'intérêt que vous manifestez envers la Ville de Montréal-Est. Toute candidature reçue par courriel, par télécopieur et par courrier sera refusée.

Prendre note que seules les candidatures retenues pour une entrevue seront contactées.

La Ville de Montréal-Est applique les principes d'égalité en emploi. La Ville de Montréal-Est invite donc les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques ainsi que les personnes présentant un handicap à soumettre leur candidature et mentionner expressément leur groupe d'appartenance.

Le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger le texte.